

[Mercredi 14 mai 2008](#)

Mouvement

Tous les collègues qui n'ont pas reçu l'accusé de réception de leurs vœux (I-prof) doivent impérativement contacter le service du mouvement à l'IA (04 91 99 67 46- 04 91 99 67 47 - 04 91 99 66 44) pour vérification du barème et des vœux.

Contrats d'avenir EVS

Les contrats d'avenir pourront être renouvelés pour une durée de 12 mois (du premier juillet 2008 au 30 juin 2009),

après accord de la direction départementale du travail des Bouches du Rhône et l'ANPE et à condition que la durée du précédent contrat (contrat initial + renouvellement) n'ait pas dépassé 24 mois.

Si les bénéficiaires de CAV ne souhaitent pas être renouvelés, de nouvelles personnes pourront être embauchées à compter du 1er septembre 2008.

C'est une première victoire pour les Contrats CAV... mais nous devons continuer à combattre pour la transformation de ces emplois précaires et sous-payés en véritables emplois stables et reconnus de la fonction publique !

Les collègues embauchés sur les emplois d'aides administratives des directeurs ont comblé un vide et se sont rendus indispensables dans les écoles. Aucun directeur, aucune équipe pédagogique ne peuvent accepter de voir ces missions disparaître.

Syndicat interprofessionnel, regroupant salariés du public et du privé, FO s'oppose à la précarité et revendique un vrai travail, un vrai statut, un vrai salaire !